

# Commune de Talange

## RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### 4-1 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE PLAN D'ENSEMBLE

Echelle 1/5000

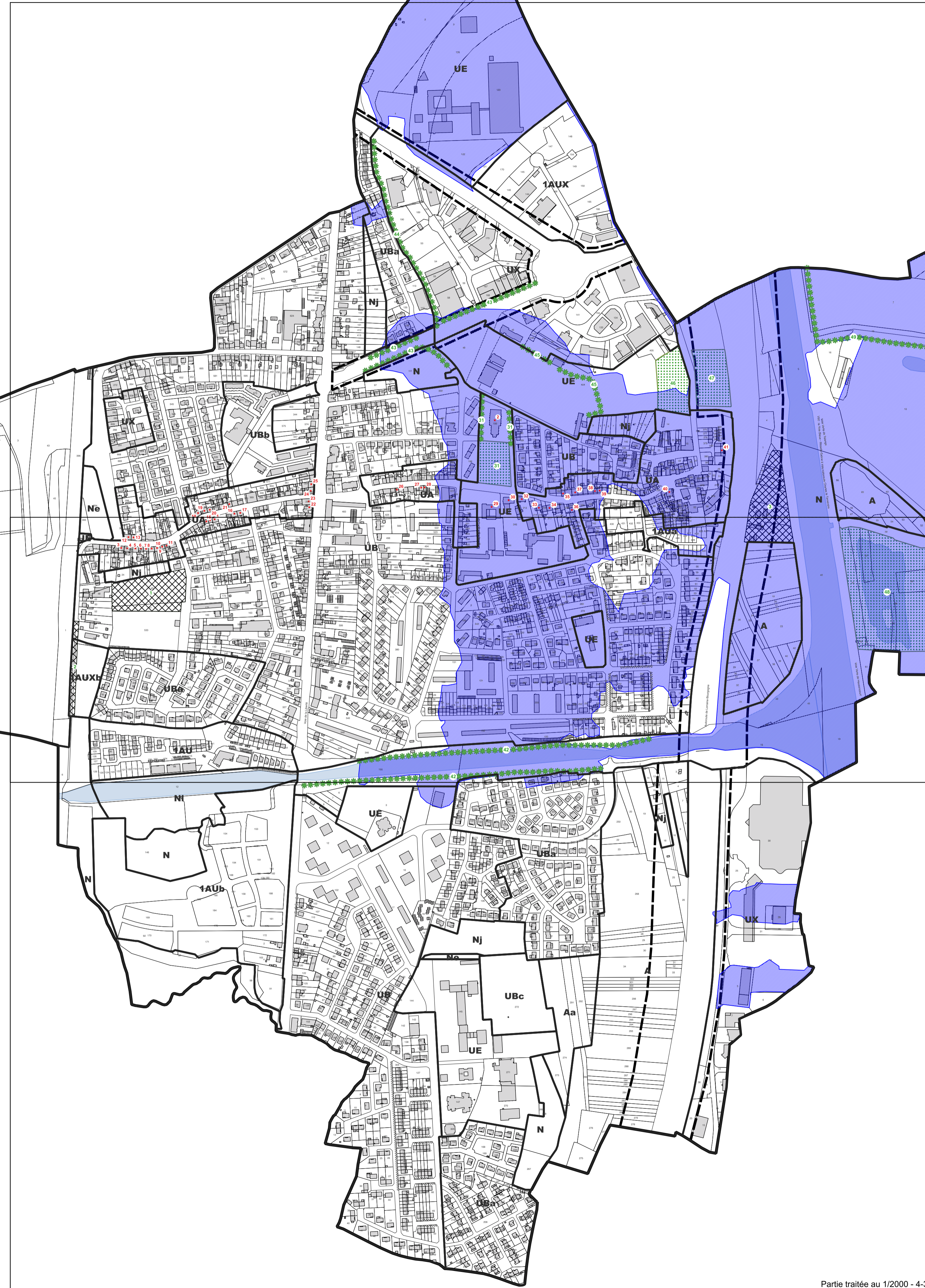
Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du .....  
arrétant la révision allégée n°1 du PLU  
de Talange

Cachet et signature du maire



Révision générale du plan d'Occupation des Sols en Plan local d'urbanisme approuvée par DCM en date du	24/01/2017
Modification simplifiée approuvée par DCM en date du	29/05/2017
Mise en compatibilité suite à déclaration de projet approuvée par DCM en date du	28/02/2020
Modification n°1 approuvée par DCM du	25/11/2020

Partie traitée au 1/2000 - 4-2



#### Légende

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Prescriptions linéaires
- Elément paysager remarquable à respecter
- Zone de bâti en ordre continu
- Elément remarquable à respecter
- Prescriptions surfaciques
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions à respecter
- Elément paysager remarquable avec numéro d'identification
- Zone inondable inscrite au PPRi
- Limite communale

Partie traitée au 1/2000 - 4-3

# Commune de Talange

## RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### 4-2 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE TALANGE NORD

Echelle 1/2000


Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du  
arrétant la révision allégée n°1 du PLU  
de Talange

Cachet et signature du maire



Révision générale du plan d'Occupation des Soils en Plan local d'urbanisme approuvée par DCM en date du	24/01/2017
Modification simplifiée approuvée par DCM en date du	29/05/2017
Mise en compatibilité suite à déclaration de projet approuvée par DCM en date du	28/02/2020
Modification n°1 approuvée par DCM du	25/11/2020

- Légende**
- Découpage en zone avec indication du type de zone
  - Prescriptions linéaires
    - \* Elément paysager remarquable à respecter
    - △ Zone de bâti en ordre continu
    - ★ Elément remarquable à respecter
  - Prescriptions surfaciques
    - ▨ Emplacement réservé
    - ▭ Marge de recul des constructions à respecter
    - ▨ Elément paysager remarquable avec numéro d'identification
    - ▨ Zone inondable inscrite au PPRi
    - ▭ Limite communale



# Commune de Talange

## RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### 4-3 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE TALANGE SUD

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du  
arrêtant la révision allégée n°1 du PLU  
de Talange

Cachet et signature du maire



Révision générale du plan d'Occupation des Sols en Plan local d'urbanisme approuvée par DCM en date du	24/01/2017
Modification simplifiée approuvée par DCM en date du	29/05/2017
Mise en compatibilité suite à déclaration de projet approuvée par DCM en date du	28/02/2020
Modification n°1 approuvée par DCM du	25/11/2020

- Légende**
- Découpage en zone avec indication du type de zone
  - Prescriptions linéaires
  - ✳ Elément paysager remarquable à respecter
  - △ Zone de bâti en ordre continu
  - ★ Elément remarquable à respecter
  - Prescriptions surfaciques
  - ⊠ Emplacement réservé
  - ▭ Marge de recul des constructions à respecter
  - ✳ Elément paysager remarquable avec numéro d'identification
  - ▨ Zone inondable inscrite au PPRi
  - ▭ Limite communale

